

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Les échats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réglementation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

W21-835273

199319

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1.002 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : AJAL OTMANE

Date de naissance : 1948

Adresse : 95 RUE ORTOUANE PETIT 11 Ay Rtes casab

Tél. 061253331 Total des frais engagés : 577,00 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. CHAOUI ROQAI Yasmine
Ophtalmologue
88, Rés. "Colza" Apt 3
Bd Oum Rabii - Casablanca

Date de consultation : 21/02/2024

Nom et prénom du malade : AJAL OTMANE Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Colorade 06

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 21/02/2024 CASA Le : 21/02/2024

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/02 2024		1s	250 dh	Dr. Chadioui Nouria Ophtalmologiste Bab Rès. "Colza" - Casablanca Bo. Cour. Sahli - Casablanca INPE

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
897800260 PHARMACIE ALAMI Mme Alami Sounni Samia Docteur en Pharmacie Marjiss - Beausejour 22-39-09	21/02/2024	324,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

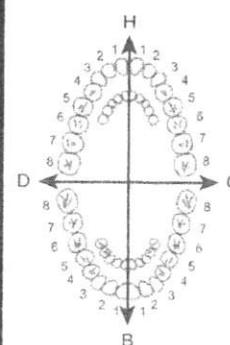
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553
	P



(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr. CHAOUI ROQAI Yasmine

Ophthalmologiste

Adultes et enfants

Ancien Ophthalmologiste à l'Hôpital Militaire Mohamed V de Rabat

Ancien Interne au CHU Ibn Rochd de Casablanca

Diplômée en contactologie de Paris



الدكتورة الشاوي رقعي ياسمين

اختصاصية في طب و جراحة العيون

كبار و صغار

طبيبة سابقة بالمستشفى العسكري محمد الخامس بالرباط

طبيبة داخلية سابقة بالمستشفى الجامعي ابن رشد بدار البيضاء

دبلوم جامعي في العدسات اللاصقة باريس

Casablanca le 21 février 2024

Mr AJAL Otmane

109,00 x 3

IA collyre

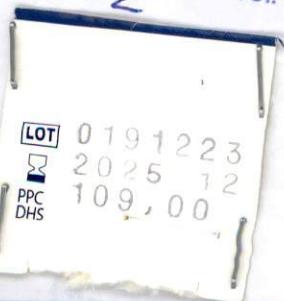
en flacon de 10 ml pour oise Nedcim

1 goutte 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 3 Mois



PHARMACIE ALAMANA
Mme Alami Soumni Samira
Docteur en Pharmacie
13, Rue Annarjiss - Beauséjour
Casablanca - Tél. 05 22 39 09 70

Dr. CHAOUI ROQAI Yasmine
Ophthalmologue
38, Rés. "Colza" Appt 3
Bd Oum Rabii - Casablanca
INPE : 0009621



88, إقامة كولزا، الطابق الأول أسلحة رقم 3، شارع أم الريان، الحي الحسني. الدار البيضاء
88, rés. Colza, 1^{er} étage appt. N°3,Bd Oum Rabii, Hay Hassani - Casablanca

📞 05 20 39 26 46 ☎ 06 61 77 04 74 📩 dr.ychaoui@ophthalmo-casa.ma



21/02/2024

Cher confrère

Permettez-moi de vous adresser Mr AJAL Otmane âgé de 76 ans , diabétique type sous ADO équilibré , ayant bénéficié d'un remplacement valvulaire et qui présente une allergie à l'IODE.

L'examen ophthalmologique de ce jour retrouve au niveau de l'OD une AV à 1.5/10, une cataracte cortico-nucléaire et l'examen du fond d'oeil est normal

L'examen de l'OG retrouve une AV à CLD à 2m une cataracte corticonucléaire et SCP dense le fond d'oeil est normal.

Par ailleurs le patient présente à la microscopie spéculaire une cornea guttata de l'œil gauche, je vous l'adresse pour chirurgie de cataracte.

Cordialement

Dr. CHAOUI ROQAI Yasmine
Ophthalmologue
88, Rés. "Colza" Appt 3
Bd Oum Rabii - Casablanca